

Pour le bon déroulement du parcours de soin, chacun a un rôle à jouer :

**Le(s) parent(s) :**

Adhérer pleinement au dispositif de la PCO et respecter les rendez-vous avec les libéraux. En cas de non-respect de cette règle, la prise en charge peut s'interrompre à tout moment.

**Le médecin de première ligne**

(médecin traitant, pédiatre, PMI) :

- Examiner l'enfant et remplir la grille de repérage des TND
- Coordonner avec le médecin de la PCO la prise en charge de l'enfant
- Participer aux synthèses (physique ou Visio : 2/an)

**Les professionnels libéraux :**

- Effectuer des bilans et des séances de rééducation
- Rédiger un compte-rendu à 6 et à 12 mois.
- Assister si possible aux temps de synthèse (physique ou Visio: 2/an)

**Nous contacter**

plateforme.pco57@apf.asso.fr  
06 73 42 9714

Lundi et Jeudi  
de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h

1 Rue Pierre Simon de Laplace  
57070 METZ



**Plateforme de Coordination et d'Orientation**  
Département de la Moselle 57

*Parcours coordonné de bilans et d'interventions précoces pour les enfants de 0 à 7 ans, présentant des troubles neurodéveloppementaux.*



*La PCO ne peut excéder la durée de 1 an et est entièrement prise en charge par la CPAM.*

**Le chemin de la Plateforme de Coordination et d'Orientation**



[https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/brochure\\_reperage\\_tnd\\_2020janv.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_reperage_tnd_2020janv.pdf)